



Non à l'introduction du CCF pour le « BEP » en français, histoire-géographie et éducation civique

La CGT Educ'action du VAR s'insurge contre l'introduction du CCF (Contrôle en Cours de Formation) pour l'épreuve de français, d'histoire-géographie et d'éducation civique du « BEP ».

Un pas en avant, deux pas en arrière

C'est ce que l'on pourrait dire à propos des textes modifiant les modalités de certaines épreuves de bac pro et du BEP. D'un côté, on abandonne en baccalauréat professionnel les CCF de Prévention Santé Environnement (PSE), d'économie-gestion et d'économie-droit, pour revenir à des épreuves ponctuelles, ce qui nous satisfait. Mais dans le même temps on abandonne l'épreuve ponctuelle du BEP en français-histoire-géographie-éducation civique (cette dernière épreuve étant rebaptisée « enseignement moral et civique »), pour l'organiser en CCF, et ce dès la rentrée 2015 pour les classes de seconde.

Du point de vue des conditions de travail des PLP lettres-histoire comme de la valeur du « diplôme » délivré à nos élèves, c'est totalement inacceptable !

Le BEP devient un « diplôme-maison », évalué entièrement en CCF

Les exigences liées aux modalités d'un examen conventionnel ne sont plus garanties car les personnels sont les mêmes qui délivrent un enseignement à leurs élèves, préparent les sujets, fixent le calendrier des épreuves et, grave entorse au principe d'impartialité, évaluent leurs propres élèves !

La présentation par la directrice générale de l'enseignement scolaire, Florence Robine, de l'arrêté instituant le Contrôle en Cours de Formation de français, histoire-géographie, enseignement moral et civique est en elle-même très parlante : « *cette disposition, souhaitée par le cabinet de la ministre, permettra de faciliter l'obtention du BEP !* » C'est là tout le problème avec le CCF.

Doit-on permettre aux candidates et candidats d'atteindre le niveau de qualification requis pour un diplôme de niveau V ou doit-on se contenter d'en faciliter son obtention, quel que soit le niveau réel des candidats ?

Le CCF est utilisé pour masquer les effets délétères du Bac pro 3 ans

Aujourd'hui, le ministère utilise le CCF comme instrument de régulation du taux de réussite aux examens. On supprime une année de formation dans le cursus du baccalauréat professionnel mais regardez ! cela n'a aucune incidence sur le taux de réussite aux examens de la voie professionnelle !

Les CCF sont là pour masquer les lacunes des élèves ou les programmes non terminés faute de temps. Les Inspectrices ou Inspecteurs, comme les Personnels de direction, font régulièrement pression sur les ensei-

gnants pour que les résultats soient honorables, les témoignages qui nous remontent étant nombreux : c'est si facile avec des CCF élaborés par les enseignants eux-mêmes.

Une nouvelle dégradation des conditions de travail

L'organisation de ces épreuves va avoir un impact très lourd sur les conditions de travail des PLP lettres-histoire. En effet, les textes fixant les modalités d'évaluation prévoient 4 épreuves au total, réparties entre la fin de l'année de seconde et l'année de première, mais 6 « situations d'évaluation » : en seconde, 2 en français (dont un oral) et 2 en HGEMC, notées chacune sur 10 ; 2 épreuves en première. Quand on sait que les classes de bac pro avoisinent fréquemment voire dépassent les 30 élèves en seconde et en première bac pro, on imagine aisément le casse-tête et la lourdeur de la tâche qui attend ces personnels.

Et que dire des exigences attendues des élèves ! En fin de seconde, un oral de français sur 10, où l'on attend simplement des élèves qu'ils sachent lire à voix haute et grosso modo, résumer le sens d'un texte qu'ils auront pu préparer plusieurs jours avant l'oral ; puis un écrit de français, évalué en deux étapes donc deux fois par l'enseignant (4 points lors du premier jet de l'élève, portant sur une question visant à développer un « avis personnel », 6 points sur 10 lors du second jet, après une première correction de l'enseignant). En histoire-géographie-enseignement moral et civique, les réponses attendues de la part des élèves lors la première « situation d'évaluation » en seconde risquent d'être lapidaires puisque 3 à 4 questions sont prévues pour un total de 4 points... Au passage, cela multiplie les risques de « triche », d'autant que les situations où 30 élèves vont être regroupés dans une salle, avec un seul adulte qui surveille, risquent d'être fréquentes. En classe de première, des QCM peuvent se substituer à des questions à réponse courte (5 à 10 lignes) pour la 2^{ème} situation d'évaluation. Enfin, l'enseignement moral et civique est promu (le merveilleux esprit du 11 janvier) puisque la possibilité est laissée à l'enseignant de préparer un sujet permettant d'attribuer 10 points sur 20, rien que pour cette matière.

De manière générale, cette politique du CCF est à court terme et ne trompe pas grand-monde, pas plus les enseignant-e-s que les tuteurs de nos élèves en entreprise qui constatent le décalage entre le niveau théorique et le niveau réel. On ne peut pas faire d'économie sur le temps de formation sans en payer le prix sur le niveau de qualification.

Pour faire reculer le ministère sur l'instauration du tout-CCF pour le « BEP », la CGT Educ'action du Var incite les personnels à diffuser ces informations, à en discuter avec les collègues et à se mobiliser contre la dégradation de leurs conditions de travail liée au CCF.